



## DECISION ADMINISTRATIVE

N°63/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Objet :**  
**Abonnement bornes de recharge électriques  
SHELL Recharge Solutions**

**Vu** le besoin de recharger les voitures électriques de la commune, et des particuliers ;  
**Vu** l'abonnement que propose SHELL Recharge Solutions pour alimenter les bornes électriques de recharge situées sur la commune de Vif ;

**Le Maire  
DÉCIDE**

**De souscrire**, avec la société SHELL EV Charging Solutions France SAS – Tour Pacific – 11/13 cours Valmy – 92800 PUTEAUX, un abonnement de 3 ans, soit du 28 mars 2024 au 27 mars 2027, pour un montant total TTC de trois cent quarante-cinq euros et soixante centimes (345,60 € TTC).

**De signer** l'offre n°242338-1 en date du 28 mars 2024 annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le **09 AVR. 2024**  
Par délégation du Conseil Municipal,  
Le Maire,

Guy GENET